

COMITÉ COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT

Compte rendu d'activités n°4 (année 2010)

L'année 2010 a été fortement marquée par les inondations qui ont gravement frappé la commune des Arcs-sur-Argens, les 15 et 16 juin. Ces inondations ont provoqué d'importants dégâts, dont les plaies, en dépit des efforts très remarquables de l'équipe municipale pour y remédier, sont toujours visibles.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de certains projets sur lesquels le C.C.D. avait travaillé précédemment (tourisme / circulation en centre-ville, ...) a dû être reportée et certains thèmes de travail abordés à nouveau sous un nouvel angle.

Au cours de l'année 2010, la commission n° 1 « Proximité et qualité de vie », fidèle à sa vocation, a poursuivi ses travaux sur des thèmes touchant aux problèmes quotidiens des Arcois. Son travail a été rendu plus efficace par la présence fréquente à ses réunions de l'adjoint au maire en charge des dossiers évoqués. Cette pratique a permis de renforcer la coordination avec l'équipe municipale et d'obtenir des réponses beaucoup plus rapides aux demandes ou aux propositions formulées par le C.C.D.

Les **problèmes de voirie** ont fortement mobilisé son attention. Le premier adjoint, M. Max Carzoli, a participé le plus souvent aux travaux de la commission en acceptant de répondre directement aux demandes qui lui étaient présentées. Une visite sur place du service technique, en présence de son responsable, M. Hervé Torné-Sistero, a permis de compléter l'information des membres du C.C.D.

L'équipe municipale a pris en compte de manière positive la plupart des points évoqués par les membres de la commission. **Les travaux les plus urgents ont été effectués.** Il reste néanmoins quelques problèmes mineurs à traiter :

- difficultés de croisement dans la montée de la rue Lucien-Fabre qui justifient l'installation d'un miroir,
- positionnement des poubelles au rond-point des Deux-Cyprès,
- absence de caches-containers en bois pour le quatrième container des Bréguières et les containers du chemin des Plaines,
- matérialisation de l'interdiction de stationner près des poubelles du terrain Tamisier,
- déplacement des jardinières sur le terrain Tamisier pour permettre aux bus de manœuvrer commodément,
- Le manque de panneau de signalisation des Bréguières et la mise en place de panneaux interdisant les poids-lourds ont été signalés, de même que les difficultés liées au positionnement du feu rouge de la gare.

Par ailleurs, le C.C.D. demande à la commune de prévoir une rampe pour personnes handicapées pour leur permettre l'accès au laboratoire d'analyses médicales.

A la suite des inondations, le **schéma de circulation en centre-ville** qui avait été proposé par le C.C.D. a été revu. Il a fait l'objet d'un projet en cours de validation par le conseil municipal et dont l'une des innovations est la mise en sens unique, sur une file, de la partie du boulevard Gambetta qui longe la place de la mairie. Le C.C.D. a donné son accord à ce schéma, tout en formulant les propositions complémentaires suivantes :

- passer la rue de La Motte piétonnière avec des bornes escamotable,
- améliorer le passage (toboggan) entre la place Général-De-Gaulle et le champs Tamisier,
- démolir le bâtiment du syndicat d'initiative qui masque la vue sur le massif des Maures et installer le syndicat d'initiative dans un commerce désaffecté.

A cette occasion, plusieurs membres du C.C.D. ont à nouveau regretté la mise en sens unique de la **rue de la République**. La demande de mise en place, à titre expérimental de feux alternés, a de nouveau été présentée à M. Carzoli, qui en a accepté le principe.

L'absence de **parkings** en nombre suffisant constitue un handicap majeur pour la commune. Cette situation a été rappelée à maintes occasions par le C.C.D., qui souhaite que toutes les possibilités soient étudiées pour accroître le nombre de places disponibles. Des places supplémentaires peuvent être trouvées, au moins provisoirement, sur le terrain Tamisier, en raison du report du projet de lotissement qui devait y être réalisé. Le C.C.D. souhaite qu'elles soient rapidement matérialisées.

Le dimensionnement des zones bleues a été à nouveau évoqué. Les membres du C.C.D. recommandent une extension des zones bleues près de la mairie, en face de la rue de La Motte, ainsi

que devant la gare. La mise en place des **caméras de surveillance** sur les parkings annexes devrait encourager à leur utilisation, de manière à réserver les places de parking sur la place du Général-De-Gaulle aux visiteurs. Le C.C.D. demande à la police de faire respecter, y compris en verbalisant, cette zone de stationnement réglementé.

Le thème de la **sécurité** a été débattu à plusieurs reprises. Les membres du C.C.D. ont apprécié **l'installation de panneaux indicateurs de vitesse** dont l'effet est dissuasif. Ils ont également approuvé l'initiative de la mairie reprenant une de ses propositions concernant la mise en place de l'opération **Voisins vigilants**, en étroite coordination avec les services de la police municipale.

Les membres du C.C.D. demandent par ailleurs à la police municipale de veiller à **l'interdiction du stationnement abusif**, d'interdire les **nuisances sonores** et de verbaliser les propriétaires de chiens qui laissent des **déjections canines** sur les trottoirs.

Par ailleurs, le C.C.D. a rappelé sa demande de création d'un **pigeonnier** permettant de lutter contre la prolifération des pigeons, mais les disponibilités budgétaires de la commune ne laisse guère d'espoir quant à sa réalisation à court terme.

La **signalétique** destinée à accroître la visibilité de la commune et de ses lieux remarquables a fait l'objet de plusieurs réunions menées avec M. Carzoli et le cabinet d'études Denizet. Un projet a été élaboré, en cours de validation par l'équipe municipale.

Un thème de travail a porté sur les **urgences médicales**, notamment en dehors des heures ouvrables. La réalisation d'une « maison médicale » dans laquelle des permanences pourraient être effectués par des médecins volontaires est souhaitée par une majorité de membres du C.C.D. Un projet de lettre au Préfet (D.D.A.S.S.) à la signature de Monsieur le maire a été rédigé dans ce sens.

Les conséquences des inondations ont été évoquées à plusieurs reprises. Un état précis de la situation leur a été présenté par Monsieur le maire, lors d'une réunion plénière. Le C.C.D. a salué les efforts de l'équipe municipale et fait quelques propositions concernant les travaux de remise en état de la place de la mairie (par exemple, réaliser, sur les restanques du théâtre du réal, des parkings).

Il est souhaitable, pour donner une meilleure apparence à la commune, de masquer les conséquences encore visible en centre-ville des inondations et notamment d'engager rapidement le **nettoyage du Réal** pour la partie amont de la place Paul-Simon.

Les Commissions n° 2 « **Développement Economique** » et n° 3 « **Développement Durable** » ont décidé de se réunir conjointement.

Depuis le début de l'année 2010, les travaux de cette **commission mixte « économie durable**» ont été entièrement consacrés à la refonte du **Plan local d'urbanisme**, qui doit être réécrit à la suite de son annulation par le Tribunal administratif.

Le C.C.D. est directement associé au travail conduit, sur ce thème, par l'équipe municipale. C'est ainsi que plusieurs de ses membres assistent par roulement, aux côtés des élus de la commune, aux réunions hebdomadaires qui lui sont consacrées et rendent compte de leur participation aux membres de la commission.

Les travaux de ce groupe ont porté principalement sur le **Projet d'aménagement et de développement durable** de l'ancien P.L.U. Ce document a fait l'objet d'un examen très fouillé qui a mis en évidence de **nombreux éléments de consensus**, mais aussi quelques points demandant à être approfondis et ont évoqués au sein du C.C.D.

Par ailleurs, en marge de ces réunions, le projet de **création de jardin botanique** élaboré par deux membres de la commission, qui avait reçu un accueil très favorable de la commission, a reçu l'accord de la mairie et sa réalisation est à l'étude.